

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 025-493901102-20250620-DEL2025_CA_46-DE



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 20 juin 2025

Délibération n°46

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 20

Vote contre :

Abstention : 2

Date de convocation : 21 mai 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BILLOT – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE –
Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. FROEHLI – M. GUY- Mme PRESSE -
Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) –
Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEBOSZ (pouvoir à M. ALPY) –
Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. LIME (pouvoir à M. FAIVRE-
PIERRET) – M. MICHAUD (pouvoir à Mme BARTHELET)

OBJET : DEPART A LA RETRAITE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'EPF

Par courrier en date du 06/01/2025, le directeur général de l'EPF a sollicité auprès de son administration de rattachement, son départ à la retraite à compter du 01/08/2025.

Le Département du Doubs, par arrêté du 10/03/2025, a validé cette demande avec effet au 01/08/2025. De fait, il est mis un terme, à compter du 01/08/2025, à la convention de mise à disposition de Charles MOUGEOT à l'EPF par le Département du Doubs signée le 28/03/2024.

Conformément à l'article L324-5 du code de l'urbanisme, "le Conseil d'administration nomme le directeur (de l'EPF) sur proposition du président (de l'EPF) et met fin à ses fonctions dans les mêmes conditions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

PREND ACTE

- du terme de la convention de mise à disposition de M. MOUGEOT à compter du 01/08/2025 par suite de son départ à la retraite,

MET FIN

- à ses fonctions de directeur de l'EPF à compter du 01/08/2025.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

